



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
ST-SULPICE  
(VAUD)

Procès-verbal N° 07/17

Séance du Conseil communal du  
mercredi 22 novembre 2017 à 20h30  
au Complexe communal du Léman

La 11 séance de la présente législature 2016-2021 et 7<sup>ème</sup> de cette année 2017 est ouverte à 20h30 au Complexe communal du Léman par M. Laurent Clerc, Président pour cette année 2017-2018, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

En préambule M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme. la Conseillère communale Olivia Michel reçue le 22 novembre 2017 avant le début de la séance.

Nouvel effectif du Conseil : 59

## **1. Appel**

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 51 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum fixé à 30 étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil : 59

Excusés : 10 Mmes Grzelak-Guidon et Willi  
MM. Bähni, Gardet, Hanlon, Jungen, Liechti, Richards, Weber  
et Wirth

Absents : 1 Mme Fankhauser

Présents : 48

Majorité absolue : 25

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

## **2. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2017**

Nous avons 10 points à l'ordre du jour.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir au sujet de l'ordre du jour ? La parole n'étant pas demandée, l'ordre du jour sera suivi comme tel et nous passons au point 3.

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 octobre 2017**

PV no 06/17 du 25.10.17

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

**Mme Kaeser-Moser** : lors de la dernière assemblée, M. le Président a fait lecture de la lettre que j'ai adressée concernant l'intervention de M. Dubuis et j'aimerais que son contenu figure dans le procès-verbal.

**M. Hirsch :** dans mon intervention à la page 10, j'aimerais que l'on mentionne le texte suivant : « je n'ai rien contre les enfants car j'en ai moi-même et puisque je fais aussi partie des étrangers dans le village. Par contre, je n'aime pas m'embarquer dans un projet avec des dépenses majeures sans justifications approfondies et validation préalable ».

La parole n'étant plus demandée, M. le Président propose de passer au vote.

**Le PV no 06/2017 du 25.10.17 est accepté par 43 voix pour et 4 abstentions.**

#### **4. Communications du bureau et de la Municipalité**

##### **Pour le bureau :**

M. le Président donne lecture des courriers suivants :

- Lettre de M. Daniel Mange adressée le 10 novembre 2017 à la Municipalité, copie au Président du Conseil, au sujet du Chemin des Charmilles.
- Lettre de Madame Chantal Leu, adressée le 19 novembre 2017 au Président du Conseil, au sujet du cyclisme sur le Chemin du Crêt longeant le bord du lac.

##### **De la discussion**

M. le Président salue l'engagement de notre Conseil et l'animation de ses débats. Ceci étant, il tient à rappeler que ceux-ci doivent être empreints de bienséance et que le respect dû aux Conseillères et Conseillers ainsi qu'aux membres de la Municipalité prévaut en toutes circonstances.

##### **Scrutins fédéraux**

Le Conseil fédéral a décidé dans sa séance du 5 juillet dernier qu'aucune votation populaire fédérale ne serait organisée le 26 novembre 2017. Par conséquent, la prochaine date entrant en considération pour l'organisation d'un scrutin fédéral est le 4 mars 2018. Le Conseil fédéral fixera ultérieurement les objets qui, le cas échéant, seront soumis à cette date au vote populaire.

##### **Répartition des dicastères de la Municipalité**

Vous avez reçu en date du 1<sup>er</sup> novembre, par l'entremise de courriel de notre secrétaire, le nouveau tableau de répartition des dicastères de la Municipalité. Cette information est également disponible sur le site Internet de la commune.

##### **Evènements passés :**

Parmi les évènements qui ont marqué la vie de notre commune, on mentionnera en particulier :

- L'opération matinale « coup de balais » du samedi 28 octobre qui, malgré une faible mobilisation d'une vingtaine de participants, conseiller, conseillères, enfants et Municipalité réunis, a permis d'une part de contribuer à préserver les rives et les forêts de notre Commune, d'autre part de constater, si besoin était, l'excellent travail au quotidien de notre service de voirie. Merci aux participants.
- La revue quinquennale du SDIS Chambronne, le samedi 28 octobre après-midi, qui a vu défiler bataillon et véhicules dans la rue du Centre jusqu'au parc du Débarcadère, où s'est tenue la partie officielle qui a attiré une foule nombreuse. Cette revue a été suivie par une démonstration d'engagement sur le site de la Villa Berthet, sous les yeux admiratifs de nombreux enfants et de leurs parents.
- Repas d'automne du réseau 4S qui a eu lieu le samedi 4 novembre à midi au restaurant du Débarcadère qui a affiché complet, au vu de la popularité de cet évènement.



## **Evènements à venir :**

Le bureau vous communique quelques dates à retenir :

- Match aux cartes organisé par la Société de la Jeunesse de Saint-Sulpice, le samedi 25 novembre à 20h au Foyer des Pâquis. Petite restauration et inscription sur place dès 19h.
- L'Assemblée paroissiale d'automne, le dimanche 26 novembre à 9h à la Salle de Paroisse du Motty, à Ecublens.
- Concert à l'Eglise romane, les dimanches 26 novembre et 10 décembre à 17h, entrée libre.
- Les fenêtres de l'Avant du 1<sup>er</sup> au 24 décembre, en général de 19h à 20h. Le programme détaillé est disponible sur le site Internet de la commune.
- Célébration et contes organisés par la paroisse EERV de Saint-Sulpice et d'Ecublens, le dimanche 3 décembre à 17h à l'Eglise romane, puis cortège aux flambeaux jusqu'au Laviau pour une célébration œcuménique à 18h autour du feu de L'Avant.
- Crèche vivante proposée également par la paroisse EERV de Saint-Sulpice et d'Ecublens, le mardi 12 décembre à 19h sur la place du Motty à Ecublens.
- Dernier conseil de l'année, le mercredi 13 décembre, puis reprise le 7 février 2018 suivie des séances des 14 mars et 18 avril 2018.

## **Communications de la Municipalité :**

**M. Brandt :** 2 communications concernant les plans de quartier actuellement ouverts :

**Vallaire :** la parcelle 164 possède désormais 3 bâtiments que vous avez pu voir, avec en plus un immeuble qui fait appart-hôtel. Il s'agit d'une zone mixte selon le règlement communal avec un indice d'utilisation du sol de 0,66. Dans le courant du printemps, le propriétaire de la parcelle a demandé la possibilité d'établir un plan de quartier pour pouvoir rehausser les bâtiments de 2 niveaux supplémentaires, l'indice d'utilisation du sol passant à 1,25. Après réflexion, la Municipalité a accepté de donner une suite favorable et présenter le projet pour un examen préalable au Service du développement territorial. Le rapport de synthèse nous a été envoyé à fin octobre et, dans les grandes lignes, les conclusions de l'Etat sont les suivantes : ce projet s'inscrit de manière adéquate avec les lignes directrices du nouveau plan directeur cantonal et du PALM. Le passage de l'indice d'utilisation à 1,25 est conforme au périmètre concerné, puisque nous sommes en zone stratégique. En termes d'habitants, cela représente 74 habitants supplémentaires. Le projet doit encore être complété pour tout ce qui concerne la mobilité douce, à savoir, les cheminements piétonniers passant à travers cette parcelle. Le projet sera complété, puis retourné au Canton pour approbation, et ensuite il sera mis à l'enquête publique, puis notre conseil votera ce plan de quartier.

**Les Jordils :** ces parcelles ont fait l'objet d'un concours dont vous avez eu connaissance, qui a été concrétisé dans un plan de quartier avec un projet de règlement, des plans, un rapport d'impact sur l'environnement. La Municipalité a eu de nombreuses discussions avec les représentants du propriétaire, et finalement nous avons réussi à tomber d'accord pour un projet moins ambitieux en termes de hauteur de bâtiments et de densité. Ce projet a été envoyé à l'examen préalable auprès du SDT, à fin juin 2017. Le rapport d'examen est parvenu à la Municipalité le 9 novembre dernier, et il contient le rapport du SDT et la synthèse d'examen des autres services du Canton. Le SDT a fait savoir que ce projet n'était pas conforme en termes de densification. Le projet prévoit un indice d'utilisation au sol de 0,49, c'est-à-dire un indice de moyenne densité, soit 98 habitants à l'hectare ; les directives du Canton précisent qu'il faut une utilisation au sol de 0,625, donc 125 habitants à l'hectare. Le projet doit être revu pour respecter ces directives. Nous examinons le rapport du SDT



pour savoir quelle suite donner, soit rediscuter avec les autorités cantonales ou passer en force, et voir si nous avons encore une marge de manœuvre. Nous vous tiendrons informés de la suite.

La Municipalité confirme qu'elle est pleinement consciente des inconvénients liés à la densification sur notre territoire communal et utiliser toutes nos marges de manœuvre pour limiter les effets, mais cette marge est de plus en plus restreinte suite aux votations sur la LAT.

**M. le Syndic :** Comme vous pouvez le constater derrière vous, nous avons enfin pu installer la sculpture de M. Walter Weibel intitulée « Le lever du jour ». Cette œuvre est un don de M. Dominique Weibel, fils du sculpteur bien connu, fait en remerciement à la commune. Il nous a donc paru tout naturel de l'exposer dans cette salle du Conseil pour qu'elle puisse en particulier nous inspirer lors de nos prochaines séances.

Ma seconde communication concerne les déchets collectés. L'office cantonal de la statistique a publié il y a quelques jours les valeurs pour l'année 2016. Pour le district de l'Ouest Lausannois, les quantités collectées par habitant et par année sont les suivantes :

- 104 kilos d'ordures ménagères
- 21 kilos d'objets encombrants
- 92 kilos de déchets compostables
- 62 kilos de papier et carton
- 36 kilos de verre
- 8 kilos de métaux et
- 23 kilos de bois.

Ma dernière communication concerne le tilleul qui se dresse en bordure du parc du Débarcadère. Nous avons fait procéder à deux analyses de cet arbre et, malheureusement, les conclusions sont sans appel : l'intérieur du tronc est pourri et creux, attaqué par les champignons. Les spécialistes ont relevé une fissure dans la longueur, et ceci malgré le système d'haubanage mis en place. Nous allons donc ainsi devoir probablement faire abattre rapidement cet arbre afin d'éviter tout risque d'accident.

**Mme Merminod :** vous avez certainement remarqué que le Ch. des Pâquis était à sens unique et nous avons eu aujourd'hui les premiers retours de PolOuest. M. Rudin était absolument ravi, car maintenant la situation est beaucoup plus sûr qu'avant et c'est plus sécurisant pour nos élèves. Il y a eu beaucoup de prévention et les conducteurs ont été avertis. Maintenant la prévention est terminée et deux automobilistes ont déjà été amendés.

**M. Panzera :** Concernant la téléphonie mobile, une réunion s'est tenue à St-Sulpice avec les représentants des 3 opérateurs, soit Swisscom, Salt et Sunrise pour lancer le projet d'antenne sur le site Bochet 1. Il a été décidé que Swisscom prenait le leadership du projet et qu'il ouvrait la possibilité d'une colocation avec les deux autres opérateurs. En conséquence, la Municipalité a accepté et signé un accord dans ce sens avec Swisscom pour l'utilisation de ce site, moyennant un loyer convenu d'avance pour chaque opérateur. Si tout se passe bien dans la procédure, qui inclut une mise à l'enquête publique, sous-entendu que le nombre d'oppositions ne soit pas important, une antenne pourrait être érigée dans le 3<sup>ème</sup> trimestre de 2018.

**Mme Theumann :** J'aimerais devant vous remercier le collège municipal pour son accueil et sa bienveillance lors de mon entrée en fonction au début du mois. J'aimerais aussi les remercier pour la répartition des dicastères qui me convient tout à fait et me réjouis de pouvoir m'employer à donner à certains dicastères l'envergure qu'ils méritent.

La municipalité a rencontré pour la troisième fois les représentants de la poste. Elle lui a confirmé sa position, à savoir la volonté de maintenir le bureau de poste pour une population qui va atteindre 5000 habitants fin 2018. Nos interlocuteurs nous ont confirmé que le nombre

de bureaux de poste sera réduit à moyen terme (y compris celui de St-Sulpice), néanmoins que leur objectif est de rester présent en proximité.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre de cette année, la poste a amélioré les services proposés dans une agence postale, afin de couvrir toutes les prestations postales traditionnelles. Ceci ajouté à l'analyse du volume d'affaires à St-Sulpice a convaincu nos interlocuteurs de poursuivre la recherche d'un partenaire local, ce qui leur semble être la meilleure option, en lieu et place de solutions moins conviviales pour la population.

Depuis les premières tentatives infructueuses, les discussions, sous l'égide de la Municipalité, ont repris avec les commerçants locaux et une rencontre est agendée pour cet hiver. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de la situation. À savoir aussi que dès qu'une telle solution sera trouvée, la poste mettra en œuvre un vaste programme de communication pour aider à la transition.

Dans le cadre de mes dicastères, je suis en train de constituer ou relancer des Groupes de Travail dont l'objectif est d'établir les grandes lignes de développement. Cela concerne pour le moment le développement économique et le développement durable, et je remercie déjà les conseillers communaux qui ont montré leur intérêt à s'investir dans cette tâche. J'invite les autres conseillers communaux à venir me voir s'ils désirent plus d'informations.

## **5. Election à la commission permanente de recours en matière d'impôts**

Dans le cadre du remplacement de Mmes Pache et Theumann, démissionnaires, nous allons procéder à la nomination de deux nouveaux membres.

M. le Président donne connaissance de l'extrait de l'article 41 du RCC concernant le fonctionnement des remplacements :

« Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel appartenait le Conseiller à remplacer ».

M. le Président prie les représentants de l'ICD et de l'ASSE de donner le nom de la personne proposée pour cette commission :

- Mme Burrus propose M. Wessner pour l'ICD
- M. Dubuis Etienne propose M. Kobel pour l'ASSE

Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Wessner et M. Kobel acceptent leur candidature et sont élus tacitement.

Le bureau prend acte de ces nominations. Ces personnes sont désignées pour siéger dans la commission de recours en matière d'impôts pour le reste de la législature.

## **6. Dépôt du préavis no 15/17 : « Réponse au postulat de Mme Theumann & Consorts – Amélioration de la téléphonie mobile à Saint-Sulpice »**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

Une commission ad hoc sera nommée pour traiter de cet objet.



## **7. Dépôt du préavis no 17/17 : « Budget 2018 »**

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**Mme Burrus** : au nom du groupe ICD qui s'est réuni à titre préalable, en tant qu'ancienne conseillère de ce conseil, je constate que c'est la première fois que nous avons un déficit aussi important. Tout le monde était unanime sur le fait que nous ne pouvons pas accepter un tel déficit et que nous ne comprenons pas qu'il ne soit pas mieux maîtrisé. Par ailleurs, je souhaiterais que pour les autres années, la COGEFI ait un temps suffisant entre le moment de la dépose du préavis et le moment de décider. Il semble que chaque année nous soyons pressés sans avoir le temps d'aller au fond des problèmes.

**M. le Syndic** : nous prévoyions d'autres dates et d'autres échéances pour l'année prochaine et nous avons une autre organisation à la bourse.

**M. Wessner** : je confirme que, en l'état, nous refusons ce budget.

**M. Racine** : comment est-ce que l'on pense financer un budget déficitaire de 4,5 millions ?

**M. Brandt** : la Municipalité comprend ces réactions alarmées, mais il s'agit d'un déficit budgétaire et non de comptes. Nous devons être pessimistes concernant les rentrées. Effectivement, il y a des dépenses liées aux dépenses cantonales, telles que la péréquation et la police, et puis il y a des dépenses plus importantes en termes de personnel. La commune entre dans une autre échelle. Il y a un an, certains conseillers avaient souhaité que l'on diminue les impôts en faisant valoir qu'un budget déficitaire ne soit pas si important.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

La commission de gestion et des finances traitera de cet objet.

## **8. Préavis no 16/17 : « Réponse au postulat Dubuis & Consorts, création à St-Sulpice d'un gîte pour les pèlerins de St-Jacques de Compostelle »**

M. Beck a présidé la commission en présence de M. le Syndic, Alain Clerc, qui représentait la Municipalité.

M. le Président donne la parole à M. Benito Quintas, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

**M. Spaccapietra** : concernant les paragraphes d'analyse du préavis, à la page 2, en les lisant, j'ai eu l'impression qu'il était bourré de remarques négatives, mais lorsque l'on tourne la page, les critiques disparaissent et je m'en étonne !

**M. Lehmann** : Ayant le privilège de vivre à l'ombre d'un grand monument, les habitants indigènes rarement se rendent compte de l'importance du patrimoine des centaines qui leur a été confié : bien évidemment, le rayonnement de notre petite Église romane vénérée est mille fois plus important que son ombre, si elle n'en projetait le moindre ! Notamment, je vous rappelle qu'elle se range avec les abbayes clunisiennes de Romainmôtier et de Payerne parmi les trois édifices de style roman sur terre vaudoise, unique non seulement par sa situation au bord du Léman, unique aussi par son style architectural pur roman non-transformé du XI<sup>e</sup> siècle – construit donc dans la même époque que la basilique de Santiago



de Compostelle, lieu de destination ultime des pèlerins sur le chemin qui devenait (après Jérusalem et Rome) le troisième plus important dès le 9<sup>e</sup> siècle sur terre chrétienne.

Notre Église romane est bien répertoriée en tant que Bien culturel d'importance nationale, et la création d'un gîte adéquat, même d'un hospice pour l'accueil des pèlerins, signifierait une motivation plus que méritoire, et en tant que projet d'envergure, elle amplifierait le rayonnement tout à fait international pour notre petite Commune.

Autant pour la motivation, qui ne se dérive nullement d'un effort 'sectaire', mais plutôt dans le but d'ouvrir la voie, idéalement encadrée par une offre culturelle large et appropriée pour tout chercheur d'illumination spirituelle dans son chemin individuel.

En ce qui concerne les moyens, tout d'abord en investissement personnel, je veux bien vous rappeler le grand enthousiasme qui avait été plébiscité pour cette initiative, avant tout pour des volontariats importants, non seulement parmi l'Association des Amis de St-Jacques, mais aussi parmi le comité et les membres de la Société de Développement de St-Sulpice (SdD), et ceci sous le volet de l'animation d'un tourisme culturellement éclairé:

Les statuts de la SdD, dans leur révision approuvée par l'Assemblée générale du 16 juin 2012 notamment, retiennent les statuts de son Assemblée constitutionnelle du 6 décembre 1908, explicitement l'axe du développement touristique ; voir l'article 2.

Bien entendu, comme demandé par le postulat, la désignation, soit la mise en œuvre d'une localité adéquate résiderait dans les compétences de la Municipalité ; son financement – selon la hauteur de la contribution de la Commune – serait soumis à la commission immobilière et ensuite au vote du Conseil communal comme tout autre projet communal.

Néanmoins, je veux bien mentionner que, suite au culte de l'Offrande du 2 mars 2014, le doyen du site du prieuré, Monsieur William de Rham, proposa la mise à disposition d'une partie de sa propriété à ce but, notamment d'y construire un gîte esquissé par le bureau d'architecture de son beau-fils, Marc Collomb – de Rham. La proposition ne fut malheureusement pas prise en compte malgré le sens pour le patrimoine architectural hors pairs de son auteur, architecte responsable de la rénovation du Bâtiment du Parlement vaudois. Concernant l'esquisse du gîte jacquaire à St-Sulpice, comme cause pour le refus des restrictions de bâtir en zone essentiellement non-constructibles dans le plan d'affectation du coteau avaient été énoncées.

Dans l'esprit de cette démarche plus que méritoire pour le rayonnement de notre Commune, je ne peux présentement que vous encourager, en acceptant le Préavis dans sa formulation présente, de ne pourtant pas accepter que le sujet du Postulat reçoive 'un enterrement de première classe', dit soit classé dans la mesure des affaires du courant normal.

**M. Walpen :** j'ai de la peine à comprendre ce que nous allons voter ce soir, soit par un oui ou par un non. On vous demande d'accepter la réponse de la Municipalité et, si vous votez oui, vous acceptez le fait que la Municipalité repousse la décision d'étudier des possibilités offertes lorsqu'il y aura de la place dans les nouvelles constructions. Finalement, on décide de peu de choses dans ce préavis, car il n'y a aucun engagement monétaire. Donc, je ne sais pas quoi voter et je pense que vous êtes dans la même situation.

**M. le Président :** s'agissant d'un postulat, initiative non contraignante. Nous sommes au bout de l'exercice de la procédure et nous prenons acte de la réponse de la Municipalité. Si l'on accepte, nous manifestons notre considération positive à la réponse la Municipalité et si nous refusons, nous exprimons démocratiquement notre avis sur cette réponse. Le résultat est néanmoins identique.

**M. Walpen :** est-ce que le jour où nous aurons une place libre, il y aura un nouveau préavis ?

**M. le Syndic :** contrairement à ce que certaines personnes pensent, il n'est pas question d'argent, mais de disponibilités de locaux. La Municipalité n'est pas opposée à avoir un gîte



et nous avons pris l'engagement, lorsque nous aurons des bâtiments disponibles, et il y en a dans cette législature. La piste chez des particuliers n'a donné aucun résultat.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passer au vote concernant le préavis.

### **Le Conseil communal de Saint-Sulpice**

- Vu le préavis municipal no 16/17 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

### **Décide par 30 voix pour et 17 abstentions**

- D'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Dubuis & Consorts.

## **9. Initiative de Mme Claude Probst et M. Yves Dijamatovic : « Projet de modification du Règlement de Police de la Commune de Saint-Sulpice concernant la limitation de l'usage des souffleurs-aspirateurs à feuilles » Discussion préliminaire**

M. le Président donne la parole au représentant des initiants M. Dijamatovic.

**M. Dijamatovic :** des éléments nouveaux nous ont interpellés dans la démarche. Il s'agit très clairement de la question d'agir sur le règlement propre à la commune ou d'agir au niveau du règlement de la sécurité de l'Ouest Lausannois. Les éléments communiqués nous incitent à retirer cette démarche et de la confier aux délégués communaux auprès de Conseil intercommunal "Sécurité dans l'Ouest lausannois", à savoir Mme Léonardi et M. Piller, pour soumettre cette initiative à son Comité de Direction. Donc, d'entente avec Mme Probst, nous considérons qu'il est préférable de retirer ce projet et le confier à nos deux représentants.

## **10. Communications des délégués aux conseils intercommunaux**

**AJESOL : Mme Kaeser-Moser :** nous aurons demain notre Assemblée générale, au cours de laquelle nous parlerons budget, règlement et barèmes.

**APREMADOL : Mme Michel Christiane :** pas de commentaire

**ARASOL : Mme Burrus :** pas de commentaire

**ORPC : M. Golaz :** pas de commentaire

**PoIOuest : Mme Léonardi :** nous acceptons volontiers de porter l'initiative de Mme Probst et M. Dijamatovic, mais malheureusement, nous n'avons pas d'autres dates pour le prochain conseil intercommunal, la séance du 15 novembre ayant été annulée.

**SDOL : M. Racine :** pas de commentaire.



## **11. Propositions individuelles et divers**

**M. Moser :** j'aimerais interpellier la Municipalité suite à l'incendie de la carrosserie des Hunaudières, parcelle 880 ; ne serait-il pas opportun de contacter le propriétaire afin d'envisager la possibilité du rachat de cette parcelle, dans le but de faire un lien avec la parcelle de la voirie en vue du réaménagement de la déchetterie ?

**M. Panzera :** actuellement, il y a une enquête sur l'origine de cet incendie et, de ce fait, il est prématuré de contacter le propriétaire. Mais nous restons vigilants.

**Mme Berner :** la COGEFI s'est réunie le 6 novembre 2017 pour rencontrer la Municipalité et obtenir des réponses concernant les affaires qui ont occupé cette dernière année. Un rapport vous sera lu lors du prochain Conseil communal.

**M. Pache :** le traitement que nous venons d'infliger à l'initiative de Mme Probst et M. Dijamatovic m'inspire une question. Est-ce que, dans le fond, Saint-Sulpice pourrait avoir un règlement de police avec quelques articles qui lui soient propres ?

**M. Panzera :** en fait, le règlement de police de la commune de Saint-Sulpice est toujours actif sur certaines parties, et je vous invite à visiter le site Internet sur lequel ce règlement figure. Il y a entre autres l'ouverture des magasins et seuls les articles abrogés ont été repris par le Conseil intercommunal de police.

**M. Kobel :** je remercie la Municipalité d'avoir mentionné le changement de signalisation au ch. des Pâquis, car c'est la première fois que l'on entend parler de cette modification ; auparavant, personne ne l'avait mentionnée. J'aurais 2 questions à poser :

1. Est-ce bien normal de ne pas consulter et informer les riverains ? Seule une annonce a paru dans la FAO au milieu de l'été. J'ai bien compris qu'il s'agit de la sécurité de nos enfants, mais maintenant il y a deux fois plus de trafic.
2. Concernant le côté permanent de cette signalisation, en comptant les très nombreuses vacances de nos enfants, l'établissement scolaire est ouvert à peine la moitié de l'année. Ne serait-il pas possible de faire une interdiction partielle ?

**M. Panzera :** la procédure a été respectée via la FAO. Il y a effectivement eu un manque d'information locale, mais il faut souligner que la Police de l'Ouest a travaillé sur plusieurs scénarios et il semble que la meilleure solution ait été trouvée en termes de compromis. Concernant la signalisation partielle, le canton de Vaud la refuse. D'autres cantons ont d'autres pratiques.

**M. Brandt :** en principe, à partir du moment où la signalisation a été légalisée, elle ne peut pas changer. Pour la modifier, nous devrions passer par la même procédure. Concernant des limitations à géométrie variable, il faut faire attention, car il y a aussi un principe de confiance et cette signalisation ne doit pas être sujette à des interprétations. Nous avons maintenant un flux qui va dans le même sens, et le retour de PolOuest dit que le bilan est positif.

**M. Wessner :** je ne suis pas d'accord avec votre réponse parce que vous auriez pu faire votre travail par rapport aux habitants, et puis selon la loi il y a quelque temps, vous avez parlé des miroirs que nous n'avions plus le droit de placer ; si vous regardez tout au long de la route Cantonale, vous constaterez que ces miroirs fleurissent encore ! Alors faites votre travail !

**M. le Président :** M. Wessner je rappelle au bon souvenir de ma communication de début de séance traitant de la discussion.

**Mme Merminod :** nous prenons note de ce que vous avez dit. Il y a eu effectivement un manque de communication, mais notre plus gros souci était la sécurité des enfants.



**M. del Boca :** j'aimerais apporter une nuance à l'intervention de M. Pache. Il y a effectivement un règlement de PolOuest qui, à son article 3, précise que la Municipalité peut prendre des décisions sur le territoire de sa commune. L'article 32 du présent règlement est celui qui parle de la lutte contre le bruit et permet à la Municipalité de décider. M. Kalbermatten, juriste de PolOuest, m'a confirmé que cela était possible.

**M. Panzera :** vous avez raison, M. del Boca, l'article 32 de ce règlement intercommunal permet à la Municipalité, dans ses compétences et sans s'en référer au Conseil, d'étudier les prescriptions pour faire observer le silence dans les zones, suivant les heures. Il est fait état de prescriptions municipales qui doivent être envoyées au service du logement pour être validées par le Département de l'Intérieur. Nous relevons une chose, c'est que pour les prescriptions, il faut être en mesure de les gérer et pour 8 communes cela devient difficile pour PolOuest de s'engager.

**M. Brandt :** notre but est que cette initiative puisse entrer en vigueur et que les contrevenants soient avertis et sanctionnés afin que l'on puisse exécuter ce règlement. Sur la base des prescriptions municipales, cela serait un peu chancelant. Si cela revient par le règlement intercommunal, cela donne une base légale forte pour la faire respecter.

**M. Golaz :** je tiens à vous rappeler que le 25 novembre prochain, nous avons le match aux cartes de la Jeunesse et vous pouvez voir, au dos des flyers, que notre Jeunesse est candidate avec Ecublens et Chavannes, pour organiser une manifestation cantonale ; je regrette que notre Municipalité ait refusé d'organiser cette manifestation à Saint-Sulpice. Cette manifestation pourrait concerner 15'000 personnes et c'est dommage pour l'image de notre commune.

**M. Spaccapietra :** j'aurais une question de procédure concernant le nouveau règlement des arbres. J'aimerais proposer une petite modification au sujet du montant des amendes. CHF 300.- est insuffisant et j'aimerais le multiplier par 10. Quelle voie administrative dois-je suivre ?

**M. Brandt :** ce règlement est au pilier public, donc soumis à l'enquête jusqu'au 27 novembre. Il n'y a pas d'amendes proposées dans ce règlement, car nous n'avons pas la compétence. Ce sont des taxes compensatoires, car pour des amendes, c'est au niveau cantonal. Pour celui qui enlève un arbre, cela n'est en principe pas possible, à moins que l'arbre soit malade. A ce moment-là, le propriétaire doit compenser et, s'il y a impossibilité de compenser, il faudra payer une taxe.

**M. le Syndic :** en parlant d'amendes de promoteurs, le dernier qui a transgressé les consignes a été pénalisé par une amende de plusieurs dizaines de milliers de francs, ceci par Madame la Préfète.

**M. Hirsch :** je ne suis pas d'accord que l'on fasse une gestion par pénalisations et amendes. J'aurais préféré une démarche plus constructive d'incitation, plutôt que de pénalisation. J'aimerais que la Municipalité nous donne des explications concernant les motivations et objectifs derrière ce nouveau règlement.

**M. le Président :** M. Hirsch je vous rappelle que les Conseillères et les Conseillers peuvent librement interroger la Municipalité sur un fait de son administration mais ceci par voie d'interpellation conformément à l'article 63 de notre règlement du Conseil.

**M. le Syndic :** la Municipalité est très attachée à ses arbres et je peux le confirmer. Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce nouveau règlement, car avant nous avions un plan de classement. Nous avons mandaté un spécialiste, en collaboration avec l'Etat, et nous sommes arrivés finalement à énormément de complications avant de nous rabattre sur le règlement de base qui précise que tout arbre de 30 cm de diamètre et une hauteur de 1,2 m. ne peut pas être abattu. Le nouveau règlement est basé là-dessus.



**M. Ruegg** : concernant le plan de quartier des Jordils, nous avons bien compris que le Canton, suite aux votations de la LAT, cherche à densifier les zones, mais n'est-il pas possible de mettre en négociation, dans ce cas, une sortie sur la Route Cantonale ?

**M. Brandt** : nous avons déjà quelques idées pour essayer de faire pression.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21h57.

    
M. Laurent Clerc M. Daniel Groud